

# LA PROCÉDURE DE LICITATION-PARTAGE



## Public concerné

Avocats, clerks

## Prérequis

Titularité du CAPA

## Niveau de la formation

Niveau 2 : Approfondissement des connaissances et des pratiques de la matière



## Durée

4 heures



## Lieu

Visio conférence\*



## Prix

380€ HT/ 456 € TTC

25% remise Jeune Avocat



## Intervenant

Raphaël Morenon

Avocat au Barreau de Marseille

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Maîtriser les règles de la procédure de licitation-partage
- Appréhender la préparation et le déroulement d'une audience de vente
- Gérer les effets de l'adjudication
- Anticiper les cas contentieux

## Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et d'exemples concrets en ligne, utilisation de l'outil de recherche Juri'predis.

## Contenu

- > Séquence 1 : Les règles générales de la licitation-partage
- > Séquence 2 : La préparation et le déroulement de l'audience de vente
- > Séquence 3 : La surenchère, le droit de préemption et la faculté de substitution
- > Séquence 4: Les effets de l'adjudication
- > Séquence 5 : La notification de la vente et la sanction de l'adjudicataire défaillant

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.

\*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet



# LA PROCÉDURE DE LICITATION-PARTAGE

## Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

## Support pédagogique

- Powerpoint
- Support d'environ 100 pages avec toutes les références remis aux participants

## Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions
- Echanges en cours de formation
- QCM en fin de formation

## Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

## Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

## Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- à défaut, toutes sommes versées restent dues



## Intervenant

Raphaël Morenon  
Avocat au Barreau de Marseille

Avocat depuis le 8 janvier 2016, inscrit au Barreau de Marseille, Maître Morenon consacre la totalité de son activité professionnelle au droit de la consommation, au droit bancaire et aux procédures civiles d'exécution.

## Déroulé de la formation

5 mn Accueil des participants par le référent pédagogique (Juri'Learn)

Présentation de la formation et du formateur

5 mn Prise de parole du formateur, début de la formation.

"Tour de table" des participants, interrogation sur les attentes et besoins.

**40mn Séquence 1 : Les règles générales de la licitation-partage**

5 mn Pause

**40mn Séquence 2 : La préparation et le déroulement de l'audience de vente**

5 mn Pause

**40mn Séquence 3 : La surenchère, le droit de préemption et la faculté de substitution**

5 mn Pause

**40mn Séquence 4 : Les effets de l'adjudication**

5 mn Pause

**40mn Séquence 5 : La notification de la vente et la sanction de l'adjudicataire défaillant**

5 mn "Tour de table" des participants pour évaluer la satisfaction  
Clôture de la formation

Durée totale de la formation : 4H